

REGLEMENT TOURNOI JEUNES DE GUERET

20 novembre 2022

Article 1 : Le tournoi est autorisé par la ligue Nouvelle Aquitaine sous le numéro : en cours d'autorisation.

Article 2 : Le tournoi est ouvert à tous les licenciés des **catégories poussins, benjamins, minimes, cadets** classés dans les séries NC, P, D ou R, affiliés à la FFBaD sur la saison 2022-2023.

Les joueurs seront répartis dans 4 catégories : poussins, benjamins, minimes et cadets
Chaque joueur pourra jouer dans la catégorie de son choix si son niveau de jeu le permet.
Chaque catégorie sera divisée en séries, qui seront composées, si possible, de poules de 4 avec 2 sortants par poule.

Le comité d'organisation se réserve toutefois le droit d'effectuer des regroupements différents ou d'annuler une série si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

Récompenses aux 2 premiers de chaque série.

Article 3 : Les tableaux proposés sont **SH et SD**.

Article 4 : Le juge arbitre de la compétition est Sébastien MARGUERITAT

Article 5 : Tout participant doit :

- avoir acquitté son droit d'inscription auprès du club de Guéret ;
- présenter, à son arrivée, sa licence compétition à la personne déléguée à cet effet ;
- présenter une autorisation parentale à la table de marque ;
- jouer dans une tenue vestimentaire conforme à la circulaire d'arbitrage en vigueur.

Article 6 : Les inscriptions sont prises en fonction de leur date d'arrivée, priorité étant donnée aux règlements reçus (**date limite le 11 novembre 2022**).

Article 7 : Montant des inscriptions : **10 euros**

Les forfaits non justifiés ne seront pas remboursés.

Article 8 : Les règles d'arbitrage applicables sont celles édictées par la FFBaD.

Article 9 : Les tableaux seront établis par tirage au sort en fonction du classement CPPH au **13 novembre 2022** via le logiciel de la FFBaD. BADNET, et à partir des données indiquées sur les feuilles d'engagement (soyez le plus précis possible).

Article 10 : Une convocation sera adressée aux responsables de club par email quelques jours avant le début du tournoi. Les horaires prévisionnels affichés sont purement indicatifs. Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. Les joueurs doivent être présents dans la salle 5 min avant leur horaire de convocation.

Article 11 : Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 12 : Les joueurs ont trois minutes de préparation dès l'annonce de leur match.

Article 13 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match : 2^e raquette, serviettes, boissons, etc.

Article 14 : Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match.

Article 15 : Si désaccord sur les volants, le volant officiel sera:

- le Yonex MAVIS 2000 pour les plastiques ;
- RSL 4 pour les plumes ;

Article 16 : Le temps de repos minimum est de 20 minutes entre le dernier point marqué et l'appel du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Article 17 : Tout volant touchant un obstacle dans la salle est let au service (une fois) et faute en jeu.

Article 18 : Pour tout litige, il sera fait appel au juge arbitre. Sa décision est irrévocable.

Article 19 : Il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase.

Article 20 : Chaque mineur participant à une compétition doit-être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Article 21 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Article 22 : Lors du tournoi les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo et d'apparaître sur le site Internet du BCG23.

Article 23 : Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.

Article 26 : Toute inscription et participation au tournoi du BCG23 implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

BON TOURNOI A TOUS !!!